

Info facture d'eau

Depuis le 1^{er} janvier 2022 et pour une durée de 7 ans, SUEZ devient le nouvel exploitant de l'agglomération du bassin de Brive pour les services d'eau et d'assainissement.

Ce changement s'accompagnera d'une année de transition pour la facturation de l'eau et de l'assainissement.

Consommation d'eau 2021

Mars-Avril 2022 : Facture de solde de consommation 2021 envoyée par SAUR

Il y est fait mention :

- De la **consommation réelle** de l'abonné (*les compteurs sont généralement relevés à l'automne de chaque année*) ;
- D'une **consommation estimée** au 31/12/2021 : cette dernière est calculée au prorata temporis entre la relève du compteur et le 31/12/2021.

Le contrat s'arrêtant au 31/12/2021, il était obligatoire d'avoir une facture d'arrêt de compte pour Saur au 31/12/2021, d'où la facturation de cette consommation estimée.

Il est donc normal que la consommation facturée soit plus importante que les années précédentes puisqu'elle correspond à ≈ 15 mois. L'index estimé au 31/12/2021 indiqué sur la facture servira de point de départ pour le calcul de la consommation 2022.

A noter : Il n'y a pas de facturation abonnement sur cette facture.

Consommation d'eau 2022

Avril 2022 : Facture d'abonnement du 1^{er} semestre 2022 envoyée par SUEZ.

Pour rappel, l'abonnement est payable par 1 semestre d'avance.

- Il est mentionné « Frais d'accès au service » → il s'agit de la facturation de l'abonnement du 1^{er} semestre 2022.
- Certains abonnés voient le prix de l'abonnement augmenter → *instauration d'une tarification progressive en fonction du diamètre du compteur sur l'ensemble de l'Agglo.*
- Le tableau d'information – montant d'une facture type 120m³ n'est pas adapté à chaque usager ; il mentionne les parts eau potable et assainissement collectif, même pour les abonnés non raccordés au réseau d'assainissement collectif.

Été 2022 : Facture estimative de consommation pour le 1^{er} semestre 2022 + abonnement 2nd semestre 2022

Début 2023 : Facture de solde de consommation 2022 + abonnement 1^{er} semestre 2023

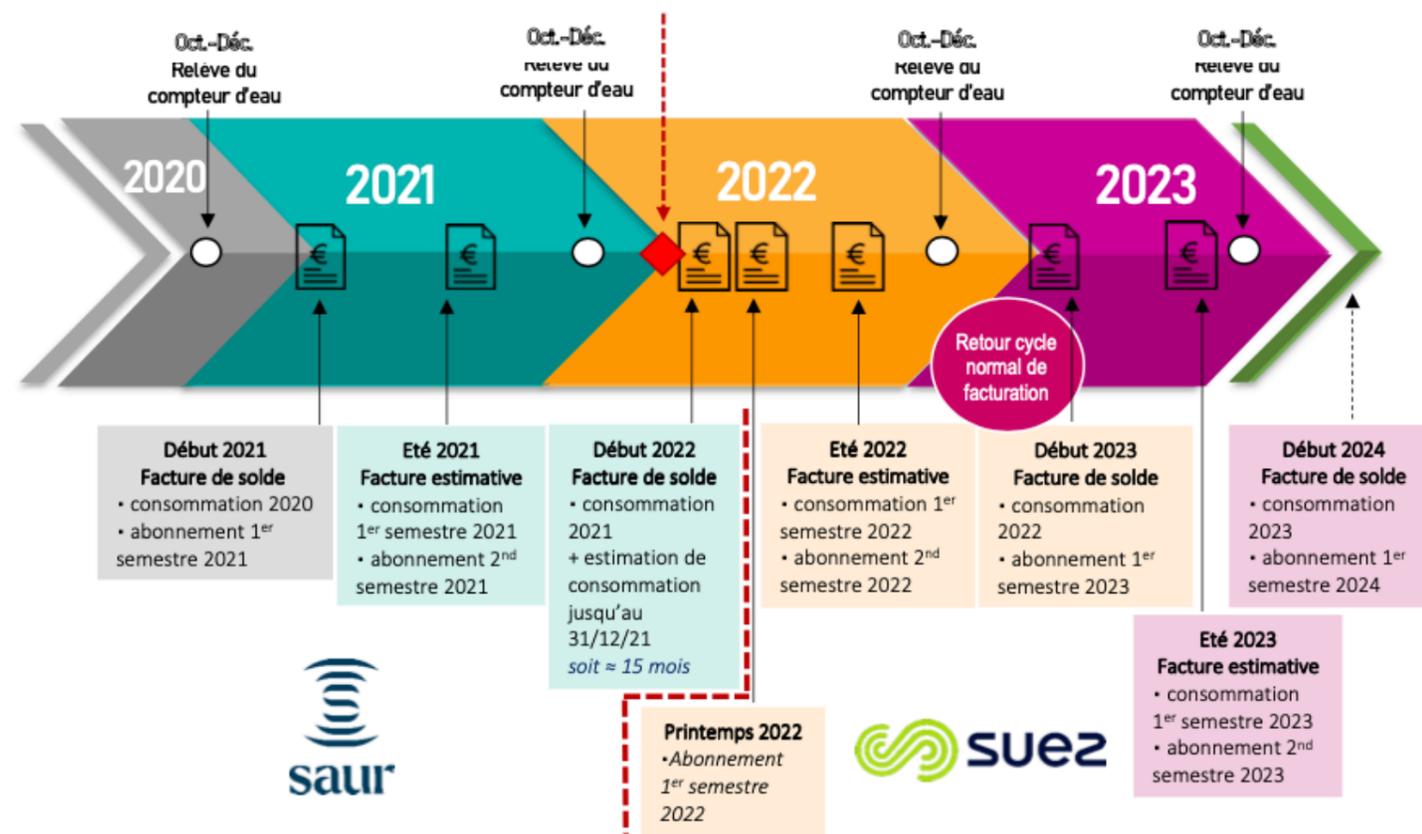
NB : Les abonnés mensualisés recevront, quant à eux, une facture unique en janvier 2023

Info mensualisation

La démarche de mensualisation prévoit des mensualités de 42€ par défaut. **Le système n'ayant pas d'historique associé au compte client, il se base sur une facture de 120 m³ standard.**

Ce montant sera ajusté en fonction des consommations réelles du client lors de la facturation annuelle en janvier 2023.

Le client peut demander à adapter ses montants dès 2022 en fonction de ses consommations auprès du service client de Suez (accueils clients, mail, téléphone).



Contacts SUEZ

Accueil téléphonique : 05.67.80.67.68

du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h, hors jours fériés

Une assistance technique, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 : 05.67.80.67.69

Urgences survenant sur le réseau public, avec un délai d'intervention inférieur à 2 heures.

Site internet « mon compte en ligne » sur ordinateur, tablette et smartphone www.eau-agglodebrive.toutsumoneau.fr

Accueil de proximité :

- A Brive-la-Gaillarde, 3 avenue Roger Roncier, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
- Jusqu'au du 4 mai 2022 :
 - A Objat, Place Charles De Gaulle, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
 - Toute l'année : le mercredi
 - 2 semaines en post-facturation : du lundi au vendredi
- A partir du 4 mai 2022 :
 - A Saint-Cyprien, lieu-dit Les Mazories, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
 - Toute l'année : le mercredi
 - 2 semaines en post-facturation : du lundi au vendredi